

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 21 Mai 1891

No. 9

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

ANTHONY LUSSIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

RAGUELLO & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GOUBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Où n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.

FETE PATRONALE

DISCOURS DE M. L'ABBÉ TÉTREAU

Monsieur,

Cette assemblée si considérable par le nombre et la respectabilité, a écouté les conseils et les avis de votre Grandeur avec tout le respect que des enfants dévoués, fidèles à leur pasteur, apportent toujours à la parole du premier pasteur du diocèse. C'est une jouissance pour eux d'avoir ainsi écouté cette parole si efficace, cet enseignement qui aura d'heureux résultats.

Vous voilà condamnés, messieurs, à entendre la voix chevrotante d'un demeurant d'un autre âge, d'une espèce de fossile ravivé, ou tout au moins galvanisé, par l'évocation magique du président de l'Union St-Joseph. C'est dans l'ordre ; après la jouissance, le sacrifice, pour mériter de nouvelles jouissances. Vous allez donc prendre beaucoup sur votre propre volonté, pour faire ce sacrifice. Mais, afin qu'il soit un peu moins lourd, ce sacrifice, afin que la contrainte soit moins ennuyeuse à supporter, vous me permettez, s'il vous plaît, de rappeler quelques souvenirs qui seront comme un trait-d'union entre les anciennes associations ouvrières qui ont existé à St-Hyacinthe et votre belle société, si prospère, j'en suis heureux et vous en fais compliment.

Il y a donc eu autrefois des sociétés ouvrières à St-Hyacinthe ; mais, pour les retrouver, il ne faut pas aller, comme le dirait quelqu'un qui aurait une petite teinte poétique, il ne faut pas aller dans la nuit des temps. Contentons-nous de nous reporter quelque quarante ans en arrière. C'est seulement une ombre qu'il faut écarter. Nous rencontrons alors le vénérable M. Crevier ; ancien curé de St-Hyacinthe ; quelques-uns d'entre vous doivent le connaître au moins de réputation, et j'es-

père qu'il y en a encore dans cette honorable assemblée qui l'ont connu personnellement. Il faut donc remonter à cette époque ; alors il y avait déjà quelques sociétés ouvrières qui pratiquaient leur religion comme la Société St-Joseph pratique la sienne, qui assistaient à des cérémonies religieuses à l'Eglise dans la matinée et qui, dans l'après-midi, se réunissaient, comme vous le faites aujourd'hui, afin d'entendre certaines allocutions. Je me rappelle très bien qu'il y eût une de ces réunions à l'ancien palais de Justice. Or ce palais de Justice était érigé sur ce triangle formé par la rue Girouard, la rue Ste-Marie et la ligne du Grand-Tronc ; il était placé en face de cette rue qui s'appelle la rue Concorde. Il est à croire que cette rue a pris son nom du palais de Justice ; mais serait-ce quelque malin qui aurait donné ce nom-là ; devons nous le prendre dans le sens naturel ou par anti phrase ? Je pense qu'il n'y a que quelques descendants de vieux Normands, habitués de la salle des pas perdus du palais, qui nous pourraient dire le mot de l'énigme. Toujours est-il que le palais de Justice a flambé en 1859 ; il n'en est pas resté pierre sur pierre, mais la rue Concorde porte encore son nom. Voilà un de ces souvenirs. Il en est un autre qui me revient à la mémoire : c'est encore une de ces réunions faite dans l'après-midi dans une annexe du vieux collège. Cette annexe était bâtie sur l'esplanade verdoyante qui est en face de la cathédrale et toute rapprochée du trottoir. Je me rappelle cette réunion parce qu'il y eût quelques observations un peu divergentes entre la supériorité qu'avaient les ouvriers depuis le christianisme sur l'état qu'ils avaient sous le paganisme. C'est une de ces réunions qui est restée gravée dans ma mémoire. Une autre, celle-là est la dernière. Elle est très solennelle.

C'était encore dans l'après-midi et c'était en l'année 1855. La société ouvrière de cette époque portait le nom d'Institut des Artisans. Elle avait même quelques subventions gouvernementales. Il lui était venu à l'idée de construire un lieu de réunion, d'en faire bénir la pierre angulaire : la bénédiction de cette pierre fut faite par Mgr Prince, premier évêque de St-Hyacinthe. La construction existe encore à l'encoignure sud-ouest des rues Desaulles et Laframboise. Elle n'est pas restée entre les mains de l'Institut des Artisans mais, heureusement, elle est tombée entre les mains d'un brave ouvrier qui a bien compris qu'était l'économie sociale, la vraie économie politique. Il la possède encore et j'espère qu'il

la possédera jusqu'à la fin de ses jours. Voilà quelques souvenirs que je me suis permis de rappeler comme, je le disais, trait-d'union entre ces sociétés ouvrières et l'Union St-Joseph. J'espérais aussi que, par ces souvenirs, je me mettrais un peu en route. Eh ! bien, donc ; nous voici à cette époque où nos sociétés ouvrières s'éclipsent ; nous ne les voyons plus. Ont-elles absolument disparu ? Je ne saurais le dire.

En tous cas, messieurs, si elles avaient entièrement disparu, n'en soyez pas surpris : d'autres sociétés plus solidement fondées, renfermant en elles tous les éléments qu'il faut aux classes ouvrières, je dois le dire, aux sociétés en général ; d'autres sociétés qui avaient une existence séculaire et cinq fois séculaire ont été dans une seule nuit, dans la funeste nuit du 4 août 1789, englouties dans le gouffre révolutionnaire ; et, pour qu'elles n'en revinssent pas, on a passé, en 1791, une loi qui empêchait toute formation de société.

D'où venait, messieurs, cette législation ? d'où venait-elle ; d'où sont venus les malheurs qui ont affligé notre ancienne mère-patrie, la belle France. Ces idées sont venues de deux écoles pestilentielles, une appelée "*Ecole Encyclopédiste*" et l'autre "*Ecole Economiste*".

L'école Encyclopédiste a gâté toutes les idées gouvernementales et particulières ; la philosophie de ces malheureux était composée de sophismes et cependant elle s'est emparée de la classe dirigeante ; elle a prêté la main à cette autre Ecole appelée "*Economiste*". Et un des chefs de cette école des économistes avait déjà formulé, en 1776, une ordonnance qui portait la signature du malheureux Louis XVI pour abolir les sociétés des ouvriers, ces bonnes constitutions qui rennaient l'enfant pour en faire un apprenti, qui de ce dernier faisaient un compagnon et, enfin, un maître d'un compagnon un maître.

Cette déclaration de 1776 a été rapportée. Il faut donc réserver à cette nuit funeste de renverser à tout jamais ces associations ouvrières qui avaient cette existence plusieurs fois séculaires. Elles étaient un garant pour les ouvriers et pour toute la société. Elles jouaient un grand rôle dans l'administration du pays et surtout dans l'administration municipale. Des membres de ces associations étaient assez souvent échevins des villes. Mais, avec elles, emportées qu'elles ont été par le courant révolutionnaire, toutes les franchises des villes et des provinces ont été emportées aussi : et l'histoire dit que, après cela, la révolution a coulé à

pleins bord. Je vous prie de remarquer tout cela et je reviens à 1789. Il arrive quelquefois que, par inadvertance ou quelque autre motif aussi peu qualifié, on veut établir des distinctions entre ce qui s'est passé en 1793 et ce qui s'est passé en 1789. Mais chacun de ces mauvais résultats, quel qu'il soit, chacun de ces mauvais effets, quel qu'il soit, viennent des mêmes causes. Les causes qui ont anéanti les sociétés ouvrières sont venues de ces mauvaises écoles qui ont produit aussi par leurs mauvais principes les Jacobins, les Septembriseurs, ceux qui ont produit les massacres et les désordres effrayants qu'on se garde bien d'attribuer à ce qu'on appelle les principes de 1789. Aussi il faut être sur ses gardes pour ne pas se laisser éblouir.

Les économistes ont dit : " Laissez faire, laissez passer, chacun pour soi, chacun chez soi " ; c'est-à-dire, " laissez faire, laissez passer la fortune pour qu'elle tombe abondamment dans nos porte-feuilles et nos coffres-forts ; c'est à dire les coffres-forts de ceux qui étaient bien disposés à exploiter le pauvre et le faible. Il n'est personne ici qui n'a entendu parler de cette classe de déshérités qu'il y a dans ces pays qu'on appelle les plus riches du monde, la France et l'Angleterre.

Quelle est donc cette classe ? Pour la désigner on a été obligé d'inventer un mot ; il n'y en avait pas. Ce n'était pas la pauvreté ; ce mot-là était connu. Il y aura toujours des pauvres dans le monde. Le pauvre vit par lui-même ; il n'a pas l'aisance, il n'a pas le superflu, mais il vit par lui-même, et puis il peut sortir de sa pauvreté. Il y a une autre classe encore. Elle est composée de ces hommes qu'on appelle misérables, malheureux et qui sont classés comme appartenant à la misère. Ceux-là ne peuvent pas toujours vivre par eux-mêmes. Il faut qu'ils recourent à la charité ; mais c'est un état transitoire ; ils peuvent en sortir. Souvent cet état dépend d'une détresse passagère, du peu de salaire ; ils peuvent venir à la pauvreté, et puis, un peu plus tard, s'il y a quelque revirement, ils viendront à l'aisance peut-être. Mais, l'autre classe de ces déshérités que, pour les désigner et classer, on est obligé d'inventer un mot, elle est comprise dans ce qu'on appelle le paupérisme.

Les prolétaires du paupérisme, eux, naissent dans cet état ; je n'ose pas dire qu'ils y vivent, ils y souffrent, ils y meurent. Voilà ce qu'ont produit ces deux Ecoles. Je ne puis pas donner toutes les raisons, tous les motifs, tous les détails qui ont amené ce formidable état de

chose ; ils seront peut-être donnés dans les conférences qui suivront et puis dans vos délibérations, et surtout dans certaines études que vous ferez vous-mêmes.

Sont-ils nombreux, ces déshérités ? Sont-ils nombreux ! Un rapport que j'ai vu, il n'y a pas bien longtemps, un rapport de 1838 disait que, pour le pays de Galles et l'Angleterre, il y avait au-delà de 800,000 personnes qui étaient ainsi à recourir à l'assistance publique, et le trésor de l'Angleterre, cette même année-là, a dépensé quarante-un millions de piastres pour leur venir en aide.

(A suivre.)



Comité de Régie

DIMANCHE, 17 MAI 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.

Présents : MM. H. Langelier, A. Bernier, C. Clapin, F. Lajoie, P. Fiset, E. Boudreau et J. Cadotte.

Après lecture, M. E. Boudreau propose que les deux derniers rapports soient approuvés. Secondé par M. E. Clapin et agréé. Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

J. B. Petit, marchand, 20 ans.. Providence

A. Lafrenière, médecin, 28 ans.. Ste-Hélène

L. M. Guertin, cultivat, 32 ans.. St-Hugues

H. A. Fauteux, " 24 ans.. "

St. Girard, journalier, 38 ans.. "

Jos. Fafard, cultivateur, 38 ans.. "

Pierre Brodeur, " 39 ans.. "

L. L'Heureux, " 34 ans.. St-Hyacinthe

Jos. Crevier, menuisier, 41 ans.. "

Ant. P. Cartier, médecin, 41 ans.. Ste-Madeleine

Em. Chabot, fromager, 21 ans.. "

Applications pour bénéfices de M. Coltaire Robillard, 6 mai 1891.

Cette application n'ayant été remise à un membre du comité que le 14 courant, la maladie datera de ce jour, conformément à l'art. XIII Section 4 des Règlements.

Résolu de payer : Aux malades... § 13.00

Pour confection d'insignes..... 75.00

Pour cartons d'expédition..... 4.40

Pour boîtes à scrutin 11.80

Pour examen d'aspirants..... 12.00

Demande, par la fabrique Notre-Dame de St-

Hyacinthe, d'emprunter à la Société, la somme de \$5,000 à 5¼ 0/0, intérêt payable semi-annuellement. Le comité, considérant que le prêt, sous les conditions précitées, est avantageux à la société, il est résolu que le secrétaire trésorier soit chargé de notifier la banque dépositaire que les fonds de la Société lui seront retirés sous dix jours de cette date, malgré les protestations du Président.

Et le comité s'ajourne.

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE ?

(Suite)

Preuve que le protestantisme ne possède pas les signes de la véritable Eglise.

En revanche dans son ouvrage sur la cène, il s'exprime ainsi : " J'admets très-volontiers que la cène est un sacrement, quoiqu'elle ne soit pas nommée ainsi dans l'Écriture. " Luther dit dans son explication du xxxviii psaume : " Si quelqu'un d'entre les papistes vous attaque en disant qu'il faut consulter l'explication des Pères, répondez que l'Écriture sainte est le livre le plus clair qui ait jamais été écrit. " Mais dans ces Entretiens de table on lit : " Nous demeurerons toujours des Ecoliers par rapport à l'Écriture, car il n'y a pas un seul mot dans l'Écriture que l'on puisse creuser à fond. Personne ne doit se flatter d'avoir goûté l'Écriture, eût-il gouverné l'Eglise pendant cent ans avec les prophètes, Jean-Baptiste et les apôtres. " — " Quoique l'Eglise ait été sanctifiée par le Saint-Esprit, dit Luther dans *la Postilla*, il la laisse se tromper quelquefois, même en ce qu'il y a de plus sublime dans la foi ; " et au contraire dans son écrit sur la véritable Eglise on trouve : " L'Eglise ne peut ni ne doit mentir ou enseigner l'erreur, pas même en un seul point. " Dans son Enseignement sur diverses questions, on voit : " Il faut suivre le saint-siège de Rome en toutes choses..... Il n'y a pas de doute que l'Eglise romaine de Dieu ne doive être honorée plus qu'aucune autre : car il est facile de comprendre que Dieu doit jeter un regard tout particulier de prédilection sur une Eglise où saint Pierre et saint Paul, quarante-six papes et plu-

sieurs centaines de mille martyrs ont versé leur sang et ont triomphé de l'enfer et du monde. Or, que l'état des choses soit tel à Rome qu'il pourrait être meilleur, ni cette raison ni aucune autre ne saurait être assez grave pour autoriser à se séparer ou à s'arracher de cette Eglise, car une mesure si vioiente n'améliorera pas les affaires. Il ne faut pas abandonner Dieu pour suivre le diable, ni les hommes pieux pour l'amour des méchants." C'est donc ainsi que, dans un de ses ouvrages, Luther s'exprimait au sujet de l'Eglise de Rome, tandis que dans un autre (*la Postilla*) il disait : " Si le pape vous ordonne de vous confesser, de communier, de jeûner, et s'il insiste en disant qu'il faut le faire par obéissance pour l'Eglise, il faut sans crainte fouler ses ordres aux pieds et faire tout le contraire, précisément parce qu'il l'a ordonné." Dans une lettre confidentielle sur le renouvellement du baptême il disait : " Nous reconnaissons que dans le papisme tout est chrétiennement bon ; que le papisme possède la véritable Ecriture sainte, le véritable baptême, le véritable sacrement de l'autel, les véritables clefs pour la rémission des péchés, le véritable catéchisme, les dix commandements, les articles de foi ; " mais toujours dans *la Postilla*, destinée à la masse du public " parle bien autrement : " Tout ce qui existe dans le papisme, dit-il, depuis le haut de la tête jusqu'à la plante des pieds, n'est que de la méchanceté diabolique." Dans son Commentaire sur le premier livre de Moïse, ainsi que dans son Sermon sur le mariage, il dit que le mariage est un sacrement, un sacrement très-auguste, qu'il compare au baptême ; mais dans sa confession de foi il soutient qu'il n'est pas permis de regarder le mariage comme un sacrement. Dans l'enseignement sur divers articles, il remarque qu'il croit avec toute la chrétienté qu'il faut honorer et invoquer les saints, et dans les articles pour le concile il soutient que l'invocation des saints est un abus anti chrétien. Encore une citation et nous avons fini. " L'Ecriture ne parle point du purgatoire, dit Luther dans la confession de foi sur la cène ; il a été inventé par des brouillons ; il n'est pas nécessaire d'y croire ; " mais dans son Enseignement au contraire il dit : " Il faut croire fermement au purgatoire ; je sais que les pauvres âmes souffrent des douleurs indicibles, et qu'il est de notre devoir de venir à leur secours par des prières, des jeûnes et des aumônes. "

Mais, pour en revenir à l'état actuel des sectes séparées de l'Eglise, cette confusion n'a pas pris naissance depuis peu ; elle a existé de tout

temps ; jamais le protestantisme n'a connu l'unité de doctrine. Alors même que le nombre de ses sectateurs était encore peu considérable, e. que les chefs avaient l'avantage de pouvoir se servir de la puissance temporelle pour parvenir à leur but, il y avait déjà des divisions entre eux. Ainsi, dès l'origine, il y avait parmi les luthériens des antinomiens, des osiandristes, des starkanistes, des flacciens, des synergistes, des majoristes, des amdorfciens, des cryptocalvinistes, des hubériens, des syncrétistes, sans compter les partis qui s'étaient formés à Tubingue, à Giessen et à Helmstædt. Il n'y a pas jusqu'aux livres symboliques de la même confession qui ne s'accordent pas ensemble. Ainsi la confession d'Augsbourg dit, en parlant du sacrement de l'autel : " De cœnâ Domini docent, quod corpus et sanguis Christi verè adsint et distribuuntur vescentibus in cœnâ Domini, et improbant seus docentes ; " et dans la traduction allemande fait pour l'usage du peuple : " Quant à la cène du Seigneur, on enseigne que le vrai corps et sang du Christ est réellement présent dans la cène sous la forme du pain et du vin. " On voit que dans la traduction cet article est tout à fait catholique : c'est qu'il s'agissait de cacher en quoi l'on s'éloignait du catholique. Mais voyons maintenant ce que cet article était devenu seulement dix ans après. Voici ce qu'il était en 1540 : " Quant à la cène du Seigneur, ils enseignent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont administrés dans la cène à ceux qui y participent avec le pain et le vin. " La confession d'Augsbourg dit au sujet de la messe : " C'est à tort que l'on nous accuse d'avoir aboli la messe ; la messe est conservée et se célèbre avec la plus profonde vénération. " Mais dans les articles de Smalcade ce n'est plus la même chose. " Il faut avoir soin, y est-il dit, d'enseigner aux gens que la messe, n'étant qu'une invention humaine, peut être supprimée sans péché. " Et un peu plus tard : " Il faut abolir la messe. " Et puis après : " Cette messe... cette queue du dragon a fait beaucoup de mal. "

(A continuer.)

— Il se fait encore peu d'affaires, en fromages, sur le marché de Montréal. A Woodstock, Ont, la semaine dernière, sept fabriques en ont présenté en tout 925 boîtes, dont 200 ont été vendues à 10 cts la livre. Les nouveaux fromages font 10½ cts à 11 cts. A Liverpool, la cote est à 58 s. 6 d. pour les fromages blancs, et à 59 s. pour les fromages colorés.

CAUSERIES DU DOCTEUR

Nous avons dit : " L'Alcool, voilà l'ennemi. " Les statistiques qui nous arrivent, savamment étudiées, de tous les pays, nous démontrent avec évidence que l'alcool tue plus de monde que le plomb. Il est pourtant naturel à l'homme de s'attacher à la vie, de s'y cramponner à l'heure suprême ; cependant, il vit sans penser à l'art de bien vivre qui assure les chances à la longévité. Aussi, combien de victimes de l'alcool jonchent la route. C'est bien le petit nombre même qui arrive à mi-chemin. Cependant, ce ne sont pas les avertissements qui manquent, on a tout mis en jeu, pour conjurer le mal. L'éloquence de nos prédicateurs, ces apôtres si dévoués de la tempérance, en tenant compte du grand bien qu'ils ont opéré dans notre société, n'ont certainement pas encore déraciné le mal et pour ne parler que de St-Hyacinthe, qui nous occupe plus particulièrement, que de licences accordées pour rencontrer les besoins de ceux qui demandent de l'alcool.

Étudions un peu les effets de l'alcool sur le système. L'harmonie est la loi de la nature toute entière et tout ce qui la trouble y introduit la douleur, puis la maladie, puis la mort.

Les Alcools deviennent de plus en plus dangereux à mesure que leur composition devient complexe et leur concentration plus grande. Plus en effet, l'alcool est concentré, plus il est avide d'eau, plus par conséquent il coagule l'Albumine, arrête les sécrétions, désorganise les tissus. Ingéré dans l'estomac, l'alcool y joue son rôle plus ou moins irritant. Une petite portion s'y transforme en acide acétique qui explique les pyrois des ivrognes. La plus grande portion pénètre dans le sang par les chylifères et surtout par les veines. Que devient l'alcool dans le sang. C'est là que la discorde règne. Une partie, la dose physiologique se décompose pour être éliminée par les reins, les poumons et la peau, après s'être emparée pour s'oxyder d'une portion de l'oxygène du sang. L'alcool s'oxyde en présence des vases et le sang, (ne l'oublions pas), est un milieu alcalin.

Cette action sur le sang a été expliquée par nos physiologistes et donne à l'alcool l'effet d'un aliment d'épargne et voilà pourquoi à doses normales, il ralentit les combustions, il devient Antithémique, agissant, comme on dit, à la façon des cendres sur le feu.

ESCALAPE.

(A continuer.)

CONSEILS AUX OUVRIERS

Moyens par lesquels l'ouvrier peut améliorer son sort.

II. INSTRUCTION—HABILITÉ

Je recommande au même titre les éléments de la géométrie ; sans doute, cette science est beaucoup plus difficile à apprendre que le dessin linéaire ; mais avec la bonne volonté on y parvient. Il n'est pas d'ailleurs absolument nécessaire pour l'ouvrier de comprendre tous les raisonnements à l'aide desquels on établit les vérités géométriques ; ces raisonnements sont quelquefois au-dessus de sa portée, et il est des professeurs qui ne parviennent pas toujours à les rendre parfaitement clairs ; il suffit, faute de mieux, qu'il comprenne et retienne ces vérités, sans se trop préoccuper des principes sur lesquels elles reposent. Il y a des arpenteurs qui s'acquittent bien de leur métier et qui savent parfaitement les propriétés du carré de l'hypoténuse, sans jamais avoir pu en comprendre la démonstration.

Quelques notions de mécanique élémentaire et même de chimie générale peuvent aussi être fort utiles.

Le dessein de la tête et de la figure, infiniment agréable par lui-même, sert aussi dans plusieurs arts à former la main, le coup d'œil et le goût de l'ouvrier.

Des écoles pour ces divers genres d'études sont ouvertes dans toutes les villes importantes et il y a aussi des ouvriers, surtout des compagnons, qui possèdent ces connaissances et qui se font un plaisir d'y initier leurs camarades.

C'est beaucoup que de posséder toute cette instruction ; mais ce n'est rien si l'on ne possède aussi l'instruction professionnelle, qui ne s'acquiert guère qu'au moyen de l'apprentissage, en travaillant pendant un temps convenable sous la direction d'un bon maître.

Cette habileté professionnelle est un moyen infailible de succès, tous les efforts du jeune ouvrier doivent tendre à l'acquérir ; c'est de là que dépend le sort de sa vie entière. Entrons donc, sur ce sujet, dans quelques explications.

Pour trouver dans une profession une ressource toujours sûre et un moyen de prospérité, il faut y exceller ; pour parvenir à y exceller, il faut l'aimer ; et pour l'aimer, il faut la bien choisir.

Le choix d'une profession est donc fort important. Il n'est cependant pas sujet à de très-

grandes difficultés. Très peu d'obstacles s'opposent à ce que les parents donnent à leurs enfants la profession mécanique qui leur paraît leur convenir le mieux. Il n'y a point de sommes importantes à dépenser, de sollicitations à faire, de faveurs à obtenir ; dès qu'on frappe à la porte d'une profession industrielle, elle s'ouvre à deux battants. Il s'en faut bien que dans les autres professions il en soit de même ; les difficultés pour y entrer sont quelquefois insurmontables, et les dépenses souvent excessives ; mais à celui qui veut devenir ouvrier, dans quelque métier que ce soit, on ne demande que de la bonne volonté et du temps.

Il est bon d'avoir égard aux dispositions physiques de l'enfant ; tel qui languirait et s'étiolerait bientôt en lui si une vie sédentaire, sera un robuste charpentier, un hardi couvreur ; tel qui ne peut souffrir le soleil et la pluie, sera un adroit tailleur d'habits. La vigueur des membres, la souplesse, l'agilité, la justesse du coup d'œil, sont aussi des qualités dont il faut tenir compte.

Ce que l'on consulte aussi beaucoup et avec raison, c'est l'inclination de l'enfant ; cette inclination même est dans certains cas d'un plus grand poids que les dispositions physiques ; car, en général, les membres de l'homme se plient à tout et sa volonté a une grande puissance ; avec de l'adresse il supplée d'une manière étonnante à ce qui peut lui manquer en vigueur ; un exercice intelligent assouplit les muscles les plus rigides ; et c'est surtout en fait d'arts mécaniques qu'en a raison de dire que vouloir c'est pouvoir.

Institutions économiques corporatives en France

Les *Sociétés de Secours mutuel*, avec le service de santé, l'œuvre des funérailles chrétiennes, sont les institutions de prévoyance les plus communes et les plus faciles.

Les *Caisse d'épargne* existent déjà dans beaucoup d'endroits et sous des formes différentes ; il faut les encourager en donnant aux déposants toutes les facultés possibles.

Les *Assurances sur la vie*, contre les accidents, contre l'incendie, peuvent être pratiquées à des prix réduits par une foule d'associations déjà existantes.

Les *Caisse de Récépissé* trouvent leur appui dans les bénéfices des institutions économiques,

qui procurent aux Sociétaires une partie de leurs versements.

Le *Patrimoine corporatif* est un bien commun, inaliénable, amassé pour assurer la perpétuité et l'indépendance de la Corporation. Il est employé pour atteindre ce but, de la façon jugée la meilleure par le conseil syndical ou corporatif.

Prêts d'honneur—Un des fondateurs des banques populaires allemandes, M. Raiffeisen, disait : "l'état des sociétés actuelles n'est pas satisfaisant parce qu'elles ont déserté le terrain de la charité et de la fraternité enseignées par l'Évangile. Revenez aux enseignements du divin Maître, la concorde sociale reparaîtra ; à ses fruits vous reconnaîtrez l'arbre." D'après ces principes, il a organisé des banques populaires spéciales qui sont les sociétés de crédit gratuit. En Italie les prêts d'honneur sont pratiqués avec succès. On fait des prêts à des ouvriers honnêtes et consciencieux, mais n'ayant que de faibles ressources, pourvu qu'ils épargnent depuis trois mois au moins. Ces avances sont prélevées sur un fonds de réserve constitué par les fondateurs de l'œuvre ; Ces prêts peuvent s'élever au double du montant du livret d'épargne et ne portent pas intérêt. Les résultats obtenus à Iseghem (Belgique) ont été des plus encourageants.

La société coopérative sert de cette institution pour les avances nécessitées par une détresse accidentelle. Une somme, prélevée à chaque inventaire sur les bénéfices, forme un compte de créances douteuses destiné à éteindre les avances que la mort, l'infirmité ou d'autres misères incurables auraient rendu irrécouvrables.

On ne doit jamais oublier que si la Corporation est une œuvre de charité, d'amour mutuel et d'aide réciproque, elle est avant tout une œuvre de justice.

Elle accomplit cette mission :

À l'égard des ouvriers, par l'instruction professionnelle, l'apprentissage moral et sérieux, les concours et les expositions, les certificats de capacité, la caisse de chômage, les bureaux de placement basés sur la capacité professionnelle, le patrimoine corporatif.

À l'égard des patrons, par la répression de la concurrence déloyale, par des conventions réglant tous les points où les intérêts des patrons peuvent être contraires entre eux, par un arbitrage amiable pour éteindre les discussions.

À l'égard des consommateurs, par une surveillance et une répression intérieure qui don-

nent au public la garantie complète d'être bien et loyalement servi, de s'en rapporter à la Corporation pour ce qui concerne la quantité, la qualité et le prix. Une telle organisation apportera bientôt la confiance, et la Corporation puisera dans l'accomplissement de la justice le principe d'une véritable prospérité ; car ce qui tue les affaires, c'est la défiance universelle, hélas ! trop souvent justifiée. Par contre, les consommateurs chrétiens doivent pratiquer la justice envers une telle corporation, en la favorisant de ses commandes et de ses recommandations.

Le bureau de placement est l'institution professionnelle la plus désirée des ouvriers. Cette œuvre étant difficile à organiser dans chaque cercle, il y a lieu de créer un seul et unique bureau de placement, qui serait ouvert tous les jours durant deux heures.

Pour que cette institution donne les résultats attendus, il est nécessaire : 1° que, dans chaque cercle, les directeurs tiennent un registre des demandes d'emploi faites par les ouvriers, et des places offertes, et les transmettent au bureau ; 2° que tous les membres de l'Œuvre s'efforcent d'obtenir des patrons chrétiens, des fournisseurs de l'économat domestique, etc., que chaque place vacante soit signalée, et que l'embouchage d'éléments étrangers à l'Œuvre n'ait lieu que lorsque le bureau n'aura pas de candidat pour la place vacante ; 3° que les ouvriers des cercles, qui, mieux que personne, connaissent les places vacantes et celles qui doivent être prochainement, se fassent un devoir de les signaler au directeur de leur cercle.

Habitants des Campagnes, restez chez vous ?

Un auteur français bien connu, excellent, que nous connaissons seulement sous le pseudonyme de A. Devoille, termine son ouvrage : *La charrue et le comptoir*, par ces paroles significatives : " Habitants des campagnes, restez chez vous ! "

Le père Deschamps habite un beau village de France et passe sa vie dans une honnête aisance et une heureuse simplicité. Entouré des soins empressés de sa femme et de ses enfants ; un garçon et une fille, gagnant peu, mais ambitionnant peu, il se trouve content de son sort.

Un jour, sa fille se marie à un homme de Paris, qui est socialiste.

C'est le commencement des malheurs du père Deschamps. Son gendre commet tous les crimes, tous les attentats. Son but avoué, c'est la destruction de la religion, la chute de la monarchie, le renversement de l'ordre. Il tombe bientôt entre les mains de la justice qui le condamne à l'emprisonnement.

Le garçon du père Isidore Deschamps est pris à son tour du désir d'aller à Paris. Des amis, en quête d'argent, tentent de le faire entrer dans certaines affaires de négoce, alors que le commerce végète et languit.

Le garçon hésite un peu, car il est embarrassé de la présence du vieil Isidore qui, depuis qu'il a visité sa fille à Paris, se reproche continuellement d'avoir consenti à son départ.

La fille Deschamps meurt dans la misère comme si elle était seule au monde.

Son mari se convertit, mais ne vit pas longtemps.

Isidore, accablé de douleur et de chagrin, se teint en répétant : C'est ma faute, c'est ma faute !

Son fils comprend alors qu'il vaut mieux rester à la campagne, et vivre là modestement mais honnêtement, Il s'attache à réparer toutes les pertes subies durant les dernières années.

Voilà le fond de l'histoire de *la charrue et le comptoir*, c'est intéressant, je vous en assure.

Le but principal de l'auteur est d'empêcher l'émigration des familles de la campagne aux grandes villes où les occasions de perversion sont beaucoup plus nombreuses et plus fructueuses.

En général, il est préférable de se fixer où Providence nous a placés d'abord. Car les avantages amenés par un changement opéré dans les circonstances ordinaires, sont rarement appréciables.

Souvent, très souvent, c'est l'inconduite qui mène à la ruine. Inconduite à la campagne, conduite à la ville : les affaires ne deviennent jamais florissantes ! Le seul remède efficace que l'on puisse opposer à un si grand mal, consiste à vivre avec ordre et économie.

L'ordre féconde le travail ; l'économie procure l'aisance, et donne même, si l'on veut, prospérité.

Concluons avec A. Devoille par ces mots sensés :

Habitants des campagnes, restez chez vous !

HELI MENARD

LA NIECE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

III.—*Toinette la Glorieuse.*

“ Mme Fauvet m'avait promis de me fournir souvent l'occasion de passer la nuit au travail. Elle me tint parole, et renvoya une de ses ouvrières ; mais elle ne me donna pas une aide pour le service de la maison, si bien que j'eus double besoin à faire. Seulement, quand l'ouvrage à l'atelier pressait trop, ma journée comme servante finissait plus tôt ; mais, en revanche, ma veillée comme lingère se prolongeait davantage. Qu'importe ! j'ai de la santé, j'aime la couture et la broderie : aussi je n'aurais pas plaint ma peine si, en retour du profit que tirait de moi ma maîtresse, j'avais eu la satisfaction d'une bonne parole. Je suis Toinette la Glorieuse, d'accord ; mais à celle qui n'est glorieuse que de bien faire, on lui doit au moins la gloire de s'entendre dire qu'elle a bien fait. Mme Fauvet est bien trop fière pour avouer qu'une petite fille comme moi a pu la contenter ; elle met sa dignité à n'être contente de personne.

“ Je laisse de côté les fatigues dont on ne tenait pas compte ou qu'on me payait souvent avec des reproches injustes, pour en arriver à ce qui m'a fait quitter ma maîtresse et venir à Paris chercher mon oncle Bénard.

“ Il y a dans la maison voisine de celle où demeure ma lingère une petite fille plus malheureuse et, si cela peut se dire, encore plus orpheline que moi. Son père, s'étant remarié après la perte de sa femme, a laissé en mourant l'enfant de son premier ménage à la charge d'une belle-mère qui, pour la moindre faute, la condamne quelquefois à passer tout un jour sans nourriture. Elle me ressemble, la petite Perrine, elle a bon appétit ; mais j'avais, de plus

qu'elle, ma suffisance à mes repas. il m'est assez souvent arrivé de prendre sur ma part du souper pour qu'elle n'allât pas se coucher sans avoir déjeuné ce jour-là.

“ C'était en cachette, bien entendu, que je venais au secours de ce pauvre estomac qui criait famine. Je me flattais que notre secret serait toujours bien gardé ; mais l'autre jour, mon affamée m'a perdue. Je ne lui en veux pas. Quand elle est tombée chez nous, Perrine était comme folle de besoin. Au lieu de cacher sous son tablier ce que je venais de lui mettre dans la main et de se sauver comme d'habitude pour aller le manger au loin, la petite voisine, qui n'en pouvait plus de faiblesse, s'est assise sur le plancher de la cuisine afin de dévorer là ce que j'avais rogné de mon souper à son intention. Mme Fauvet qui m'avait appelée, à ce qu'il paraît, sans que je l'eusse entendue, arriva comme un coup de vent dans la cuisine et nous surprit.

“ Elle me lança un si terrible coup d'œil que Perrine, effrayée pour elle-même retourna à l'instant assez de forces pour se relever, et même elle allait s'enfuir, laissant à terre ce que je lui avais donné, quand ma maîtresse lui barra le chemin.

“ Mme Fauvet n'est pas foncièrement insensible : elle donne aux pauvres, pourvu toutefois que les pauvres s'humilient autant que possible devant elle ; celui qui se courbe le plus bas est toujours le mieux récompensé.

“ — Emporte cela, petite, dit-elle à Perrine qui cherchait à se glisser par la porte pour s'esquiver ; mais souviens-toi bien que pour avoir quelque chose ici, il faut d'abord me le demander. Tout ce qu'on donne chez moi sans ma permission, on me le vole.

“ La petite voisine ne fut frappée que des premières paroles de ma maîtresse, ou peut-être n'entendit-elle pas le reste ; car sans me plaindre, au moins par un regard de la grosse injure qui m'était adressée à cause d'elle, Perrine s'empressa de ramasser dans son tablier les débris de sa pitance et

gagna la rue, me laissant seule pour me justifier d'une accusation de vol. Voleuse ! moi qui m'étais dit, m'arrêtant à moitié de la part qu'on m'avait faite : " Je mangerais bien encore, mais la voisine a plus " faim que moi. "

" Ce que Perrine n'avait pas entendu ou voulu entendre, je ne pouvais pas, moi, l'accepter comme un reproche mérité : aussi, toute tremblante d'indignation que j'étais, prenant courage à parler, je dis à ma maîtresse, la regardant fixement à travers les deux grosses larmes qui me roulaient dans les yeux.

" -- Je n'ai donné que ce qui m'appartenait, Madame, puisque je suis restée sur mon appétit pour faire une part à Perrine. Où aurais-je pu trouver pour elle d'autre pain que celui que vous avez coupé pour moi, le buffet est toujours fermé à double tour et vous en gardez la clef ?

" Cela me justifiait, mais ne la calma pas. Elle me demanda de quel droit une mendicante telle que moi se permettait de faire l'aumône. Elle m'objecta que si j'avais pu faire cadeau d'une portion de mon pain, c'est assurément parce qu'elle-même m'en avait trop donné ; qu'en ce cas-là le surplus ne m'appartenait pas. Mais si sa fierté ne pouvait pas se résoudre à me donner raison, ma conscience me défendait de convenir que j'avais tort. Me redressant contre l'injustice qui voulait me forcer à me courber, je devins alors positivement Toinette la Glorieuse. J'avais à portée de ma main la tirelire où je plaçais mes petits bénéfices, les sous que me donnaient les pratiques de la maison à qui je portais leurs commandes ; je la vidai sur la table de la cuisine, et dis à ma maîtresse :

" -- Prenez, Madame, le prix du morceau de pain que j'ai donné ; de cette façon-là je l'aurai payé deux fois, sur mon appétit, et de ma bourse.

" Mme Fauvet leva la main sur moi, mais elle la laissa retomber sans m'avoir frappée. Un coup d'œil que je donnai à un petit miroir qui était près de moi m'expliqua pourquoi elle avait résisté à son pre-

mier mouvement : ma pâleur avait dû l'effrayer ; je me fis peur à moi-même, j'étais livide.

" Après cette malheureuse scène, je ne pouvais pas espérer ma rentrée en grâce auprès de ma maîtresse. D'abord, il aurait fallu demander grâce, et, à part l'offense de la tirelire, que pouvais-je avoir à me faire pardonner ?

" En me congédiant le lendemain, ma maîtresse me dit :

" La gloriole n'est permise qu'à celles qui ont leur chez soi, une fortune ou une famille ; mais quand on est réduite, comme toi, à servir les autres, il faut se briser le caractère ou se résigner à n'être qu'une meurt-de-faim.

" Le reproche qu'elle me faisait de n'avoir plus personne de ma famille pour me recueillir et me protéger, me rappela qu'un ancien voisin de mon père, le seul être vivant à Gisors qui eût connu intimement mes parents, m'avait souvent parlé d'un frère de ma mère, établi, depuis nombre d'années, à Paris. J'allai aussitôt trouver notre vieux voisin ; je lui contai mon malheur : il y compatit d'autant mieux que, ne m'ayant jamais tout à fait perdu de vue, il savait que je suis une honnête enfant qui aime le travail et ne sait pas mentir. C'est lui qui m'écrivit la lettre que j'ai apportée à mon oncle Bénard. Il voulait me retenir à Gisors, à cause de la grande froidure dont il se doutait bien que j'aurais beaucoup à souffrir ; mais..

Toinette fut tout à coup interrompue par l'arrivée d'un étranger qui ouvrit brusquement la porte de la boutique.

La mère Henriot se redressa sur son siège, et Toinette, soudain rappelée à son emploi de demoiselle de boutique, salua le nouveau venu avec ce sourire reconnaissant par lequel toute marchande bien apprise accueille le chaland qui vient l'étreindre.

(A continuer.)

Formes diverses sous lesquelles se présentaient les Sociétés existant en France en 1852

PAR G. HUBBARD.

Nous avons dit que sauf quelques exceptions, les Sociétés professionnelles étaient exclusivement basées sur le principe de la mutualité. Voici quelques-unes de ces exceptions : il a été créé en 1850, sous le patronage de la Chambre de commerce de Lyon, une caisse de secours et de retraite pour les ouvriers et employés de la fabrique de soie, laquelle caisse a été gratifiée d'une partie du produit d'une perception de 6 centimes par kilogramme de soie soumis à l'opération du conditionnement, calculée sur le nombre des sociétaires. Dans quelques grandes mines, usines, fabriques et chemins de fer, les propriétaires et administrateurs subventionnent les caisses de secours établies entre leurs ouvriers d'une somme proportionnelle à la masse des salaires qu'ils leur paient. Les maîtres tailleurs de Paris ont formé entre eux une Société philanthropique pour secourir, en cas de maladie, vieillesse ou infirmités, les ouvriers et ouvrières qu'ils emploient. Lorsqu'un ouvrier employé par un membre de la Société tombe malade, il s'adresse à son patron, sur une lettre duquel on lui accord des secours en argent et en nature, et les soins médicaux dont il a besoin.

Toutes les Sociétés sont assez généralement construites sur les mêmes bases ; elles ne diffèrent entre elles que par le nombre des objets qu'elles se proposent. Les unes sont composées exclusivement de patrons et d'ouvriers ; les autres reçoivent également ouvriers et patrons. Parfois elles se restreignent à un seul atelier, d'autres fois elles s'étendent à plusieurs ; il en est qui embrassent toutes les branches d'une même industrie ; mais ce dernier cas est malheureusement rare : la crainte de voir revivre les anciennes corporations a toujours été un fâcheux obstacle à leur propagation.

On peut citer comme modèles de ces Sociétés celle des gantiers de Grenoble, celle des tourneurs, monteurs et ciseleurs en bronze de Paris, dite *du Bon-Accord* ; celle des ouvriers porcelainiers de Paris ; enfin celle des mégisiers, tanneurs et corroyeurs d'Annonay.

—D'après le *Travailleur* de Worcester, il y avait en 1889, dans le seul Etat du Massachusetts, 171,292 Canadiens Français.

ECHOS

—Les membres de l'Union St-Joseph sont priés de se réunir jeudi le 28 mai, avec insignes, pour assister à la procession de la Fête-Dieu. Dans le cas où le mauvais temps empêcherait la procession d'avoir lieu ce jour-là, la réunion convoquée par le présent avis aura lieu le dimanche suivant : la procession cette année, à la cathédrale, devant être organisée pour l'un ou l'autre de ces deux jours.

Comme d'habitude, les membres voudront bien se rendre aux salles de la Société, au moment précis du départ de la procession.

—Les membres de la Société de publication voudront bien se réunir jeudi, le 28 mai courant, à 7½ heures P. M., au bureau du journal. Affaires très importantes.

J. B. LALIME, Président.

—Une assemblée extraordinaire de l'Union St-Joseph aura lieu dimanche le 24 courant. Les présidents des succursales voudront bien ne pas manquer de convoquer leurs membres pour le même jour, et dans le but qui leur est indiqué par la circulaire du 17 courant. Il faudra aussi que le résultat des délibérations soit transmis au président général par la première maille, dès lundi matin. Aucun retour ne sera pris en considération après mardi soir. A St-Hyacinthe, l'assemblée se tiendra au lieu ordinaire des réunions, à 7½ heures P. M.

B. O. BÉLAND, Président.

—Quelques personnes reprochent à tort, au Comité de Régie, de refuser ses bénéfices à un membre de l'Union St-Joseph *supposé* malade. Nous prions ces personnes de remarquer que la responsabilité du refus n'incombe pas au Comité seulement ; les rapports sur lesquels il a appuyé sa décision, ne lui *laisaient* pas la liberté de continuer une pension d'ailleurs servie *généreusement* au bénéficiaire, pendant les quelques semaines précédant la suspension. Il est à notre connaissance personnelle que certains *malades*, dans des cas semblables, commettent l'indélicatesse de se plaindre tout comme si le but, prochain ou éloigné de nos associations était de servir des rentes à quelques privilégiés. Il ne faut pas se faire illusion : nous sommes toujours prêts à payer nos malades, conformément aux règlements ; tous les malades, mais ceux-là seulement et, encore, d'après nos statuts.

Le Comité de Régie à St-Hyacinthe n'a pas qualité pour distribuer des faveurs, soit ici, soit

ailleurs. Son action est soumise à la *loi* commune sur ce point. S'il a mission de juger, en dernier ressort, les résolutions des succursales, c'est afin d'en arriver à une mise à exécution uniforme, par lui-même comme par les succursales, des réglemens communs.

—Un correspondant nous écrit, entr'autres choses : Nous avons fait rapport à notre Société de la convention à laquelle nous avons assisté : On nous a félicité et le rapport a été applaudi.

La meilleure preuve que nous rapportons quelque fruit de cette convention, c'est que nous avons présenté six motions réglementaires inspirés, nous pouvons le dire, par les notes recueillies parmi les représentants des diverses sociétés.

Votre journal fournit son contingent de renseignements, de modèles à imiter ou d'écueils à éviter.

—Un de nos correspondants à Québec nous demande de traiter bientôt : Proportion mathématique entre les cotisations et les bénéfices accordés par les Sociétés de Secours mutuel. Comme nous nous proposons d'aborder cette question avec des statistiques à l'appui, nous comptons sur la bonne volonté de toutes les Sociétés Sœurs pour nous en fournir les éléments.

Nous croyons avec le correspondant que nos associations s'engagent trop vis-à-vis leurs membres, pour les revenus qu'elles en reçoivent. Nous savons avec lui que, contributions égales, les moins payantes de nos sociétés ne sont pas celles qui offrent le moins de garantie de stabilité, au contraire. D'un autre côté, comme nous existons pour faire le plus de bien possible avec le moins de charges aux Sociétaires, nous croyons que le vice d'organisation n'est pas principalement dans la disproportion entre la cotisation et les bénéfices ; mais bien dans l'administration qui n'est jamais assez parfaite, même quand elle n'est pas extravagante. Nous reviendrons sur ce sujet. Encore une fois, qu'on veuille bien nous faire tenir tous les renseignements que l'on croira utiles pour entreprendre cette étude avec fruit.

—En réponse à un autre correspondant de Québec : De toutes les sociétés représentées à notre convention, aucune n'a manifesté l'intention de seconder le projet dont vous parlez. Nous le regrettons. L'on paraît craindre énormément l'intervention, de près ou de loin, d'un pouvoir quelconque dans nos affaires privées. Dans tous les cas, le sentiment général était

opposé à toute initiative dans ce sens, du moins pour le présent. L'on a ajouté que l'argent est assez en demande parmi les Corporations, et surtout parmi les Corporations religieuses, pour offrir de bons placements à chacune de nos associations. De plus, l'on a trouvé étrange le fait, (et cette pratique a été vertement blâmée) de déposer à une seule banque, tout le capital d'une société. Nous reviendrons sur ce sujet aussitôt que la reproduction des délibérations sera terminée.

Les élections semestrielles de la Société St-Joseph, de Montréal, ont eu lieu lundi, le 4 mai, avec le résultat suivant :

Président, J. B. A. Martin ; 1er vice-prés., Chs. Lavigne ; 2e vice-prés., Zot. Bayard ; secrétaire-arch., Jos. Letellier ; ass.-sec. Jos. Robichaud ; sec.-corr., Jos. Contant ; trésorier, A. Gosselin ; ass.-trés., A. Laurin ; 1er col.-trés., Jos. Corbeil ; 2e col.-trés., A. Raymond ; 3e col.-trés., J. O. A. Thibaut ; ass.-col.-trés., Z. Normandin, O. Gosselin et E. Vigeant ; comm.-ord., Clovis Beauchamp et David Ledoux ; visiteurs des malades, Ant. Bourdon, J. B. Labelle, P. Demers, J. Deguire, W. H. Gravel, T. A. Grothé, P. Brault, P. Patenaude, E. Beauchamp, J. A. St-Onge, A. Grignon et M. Grignon,

Pour démontrer la valeur financière de cette belle société et prouver le bien immense qu'elle a fait à ses membres, il suffit de lire le résumé suivant :

Depuis sa fondation, l'Union St-Joseph a payé, en bénéfices, à ses membres malades, \$66,876.90 ; aux orphelins et aux veuves, \$114,624.32 : soit un total de \$183,501.20.

Malgré le paiement de cette somme énorme, la valeur actuelle de la société est de \$36,207.99.

Ceci n'a pas besoin de commentaires ; aussi nous engageons fortement les ouvriers à se faire inscrire au plus tôt, membres de l'Union St-Joseph de Montréal.

—Les membres de la société St-Jean-Baptiste de Worcester, Mass., ont reçu, cette semaine, chacun un exemplaire d'un opuscule dû au travail de M. Alex Bélisle, fils, son président aussi actif que dévoué. C'est un compte rendu détaillé des opérations de la société depuis son incorporation en 1877. On y voit que pendant les derniers 14 ans, la société a reçu \$50,868.43 et dépensé \$49,110.70 ; ce qui fait un profit de \$1,757.73. La société compte aujourd'hui 77 membres et avait en mains, le 31 décembre

dernier, \$6,205.11. Depuis sa fondation la société a payé des bénéfices à 345 membres encore vivants pour un montant de \$22,425, soit une moyenne de \$6 par membre ; elle a payé en tout à ses membres, en 14 ans, \$29,240, soit \$72.37 par membre en moyenne. Après avoir présenté ce rapport le comité, nommé à cet effet, fait plusieurs suggestions pratiques qui, mises sous forme d'amendements, devaient être discutées, le 6 mai courant, à l'assemblée générale.

— La Société des Marchands détailliers de Nouveautés de la Province de Québec, qui a son siège d'affaires au No 67 rue Dubord, a tenu le 13 mai son assemblée mensuelle sous la présidence de M. L. E. Beauchamp. L'assistance était nombreuse.

Des questions importantes furent traitées, entre autres, celles des assurances ; du détail que font, malheureusement, quelques marchands en gros ; la faculté avec laquelle les colporteurs obtiennent des licences à moitié prix ou pour un temps plus court que ne l'exige la loi, et enfin l'embarras que causent les mendiants à domicile, à certaines heures du jour.

— Les manufactures de chaussures à Toronto, Hamilton et London, après quelques semaines de négociations, ont admis la possibilité d'établir des salaires uniformes. Le nombre des ouvriers qui profiteront de cet arrangement dépasse mille.

— A une assemblée générale des membres de l'Union St-Joseph, à Worcester, Mass, la somme de \$80.00 a été votée en bénéfices aux malades. Le trésorier donna ensuite le rapport financier des mois de mars et avril.

Mars I. En mains.....	\$ 57.77
Recettes.....	258.75
En banque.....	1642.00
	<hr/>
	\$1958.52
Dépenses... ..	\$ 135.00
	<hr/>
Balance	\$1823.52
Avril. Recettes.....	\$ 137.55
	<hr/>
	\$1961.02
Dépenses	\$ 195.50
	<hr/>
Balance	\$1765.52

Refus d'assister à la célébration organisée par l'Union St-Joseph de Farnham.

L'assemblée de la Société St-Jean Baptiste, au même endroit, a eu lieu mardi le 12 du cou-

rant. Une proposition, renvoyant à 10 ans l'adoption des amendements à la Constitution de cette Société, a été remplacée par la suivante : que l'adoption de ces amendements soit remise indéfiniment. Recettes \$421.00.

— On s'apitoie sur la situation des cultivateurs en Canada. Le "Moniteur du Commerce" et les journaux des Etats-Unis nous tracent un tableau fort sombre de l'agriculture de l'autre côté des lignes.

— La législature du Massachusetts vient de passer une loi défendant aux sociétés étrangères, dites "Endowment Societies" ou "Sociétés de dotations," de faire affaire dans l'Etat. Si cette loi est sanctionnée par le sénat, 201 Sociétés de ce genre cesseront d'exploiter le public en promettant plus de beurre que de pain. La plupart de ces associations appartiennent au New-Hampshire. L'on entend, par "Sociétés de dotations", celles qui promettent une certaine somme après 6 mois, un an ou même deux ans, quand en réalité, elles ne perçoivent que la moitié du montant promis.

— L'Union Canadienne Française d'Ishpenning, Mich., se compose de 320 membres avec \$4,500 en caisse.

— Les sociétés nationales, aux Etats-Unis, se préparent à célébrer la fête de St-Jean Baptiste, à Central Falls, R. I. On organise pour ce jour-là un grand concert, sous la direction de M. Desève.

— L'assurance mutuelle Roman Catholic du diocèse de Springfield a élu ses officiers ces jours derniers. Les recettes pour l'an dernier, se sont élevées à \$3,650 et \$3,200 ont été payées aux héritiers des membres décédés.

— Un bazar organisé pour le bénéfice de la Société St-Jean-Baptiste, à Meriden, Conn., a rapporté un bénéfice net de \$442.95.

— A New-York, les serruriers s'étant mis en grève, les mouleurs de fer, les charpentiers et les maçons ont été forcés de chômer.

— Il paraît que l'Angleterre est, de tous les pays, celui qui emploie le plus d'ouvrières en proportion de sa population ; la proportion du sexe faible représente 12 pour cent des travailleurs.

— D'après les documents officiels, les douanes ont rapporté, en 1890, \$24,014,000 et l'accise \$7,807,000 ; total en chiffres ronds, 32,000,000 d'impôts indirects sur les consommateurs.

— La dette publique des Etats-Unis est aujourd'hui de \$915,962,112, soit \$14.63 par tête,

—On dit qu'un docteur Allemand réussit à fabriquer une soie artificielle tellement parfaite qu'on ne peut la distinguer de la véritable.

—Le dernier descendant de la famille autrefois puissante des Borgia est mort dernièrement à Vienne dans une situation précaire. Pendant les vingt dernières années; il avait gagné sa vie comme photographe.

—Le nombre total des immigrants débarqués à New-York, pendant les quatre derniers mois s'élève au chiffre tout-à-fait extraordinaire de 130,791.

—Le gouvernement Suédois a décidé de présenter une loi établissant l'assurance obligatoire pour les ouvriers, contre la maladie et les accidents. Cette assurance sera dirigée par les employés du gouvernement et les primes en seront payées par les patrons.

—Le dernier recensement fait en France, prouve que la population y augmente de 180,000 âmes par année.

—La commission du travail, en France, vient d'adopter une résolution importante. Elle a décidé qu'il y a lieu de fixer la journée des adultes à 10 heures, sauf pour les exceptions qui restent à préciser.

—Le docteur X... passe pour tuer sa clientèle avec sérénité. Avec cela d'une pré-tention !...

—Moi, disait-il, je ne veux que des malades du meilleur monde.

—A quoi bon, murmura quelqu'un puisque c'est pour les envoyer dans l'autre ?

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et sèmeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, sèmeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la
CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINTE-HYACINTHE.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bouffeur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Écossais, pour habillement
d'hommes défont toute compétition.

IMPRIMERIE DU Courrier de St-Hyacinthe

No. 60 RUE CASCADES

ST - HYACINTHE, QUE.

ABONNEMENT :

Édition Semi-Quotidienne, - \$3.00 par année
" Hebdomadaire, 8 p. - \$1.00 "

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, en français et en anglais, sur papier de toutes couleurs, tels que

Placards, Programmes, Affiches,

CIRCULAIRES, &c. &c.

Mémoires, Têtes de Comptes, Lettres, Shipping Tags,
Livres, Pamphlets, Lettres funéraires, Cartes, etc.

Blancs de toutes Sortes

✎ Pour toutes commandes d'impressions, adressez-vous à l'ADMINISTRATION du journal ou à J. A. CADOTTE,

P. O. Boite 167, St-Hyacinthe.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulec, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure. Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

WILLIE BURQUE

Meblier et bourreur

32 et 38—Rue Cascades,—Saint-Hyacinthe

[Ancienne place de J. N. Cadotte.]

Sets de chambre, Sets de salon, Sideboards,
Bureaux, Chaises, Tables, Matelas, etc.

Il se chargera de toutes réparations dans les meubles et il a aussi une boutique pour confectionner les meubles.

Ouvrage à la main garanti. Venez voir et vous serez satisfait.

LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

OSCAR LAMOUREUX

Entrepreneurs

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune. "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mendor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER-ET COUVREUR.

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité. Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.